

PROFESSION DU R. P. DANDURAND.—Le jour de Noël le R. P. Dandurand fut admis à prononcer ses vœux et à faire profession dans la chapelle des RR. PP. Oblats de Marie. On sait que le P. Dandurand est le premier Canadien de cet Ordre. Il est entré au noviciat ce même jour de Noël l'année dernière, et après les épreuves de cette année ordonnées par les statuts de l'Ordre, il fut irrévocablement reçu membre de cette congrégation si glorieuse à l'Église, et qui paraît destinée à rendre de si éminens services à ce pays.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître, à cette occasion, le cérémonial de la réception d'un Profès. Avant la messe le Profès est conduit, sans surplis et sans croix, par le maître des novices à la chapelle où tous deux vont s'agenouiller aux pieds du sanctuaire. On chante le *Veni Creator*, puis la messe du supérieur commence. A la communion le célébrant tenant en ses mains l'hostie, se retourne, et fait une allocution au Profès, après laquelle celui-ci communique s'il n'est pas prêtre. S'il est prêtre, il doit dire la messe après celle du supérieur, et au même moment de la communion, il doit renouveler intérieurement ses vœux. Après la communion on chante le psaume *Deus Deorum Dominus*, jusqu'au verset, *Immola Deo sacrificium laudis* inclusivement. Puis le Profès lit la formule de ses vœux qu'il a écrits et signés de sa main. Le supérieur la reçoit ensuite et la place sur l'autel où elle doit rester durant toute la cérémonie. A ce moment on chante le psaume *Credidi* et la messe s'achève. Après la messe on expose le St. Sacrement; sous l'ostensoir on place la formule des vœux du Profès; on chante le Salut et on donne la Bénédiction du St. Sacrement; puis on chante le psaume *Magnus Dominus*. Pendant ce tems le Profès est conduit par le maître des novices aux pieds de l'autel; on apporte sur un bassin orné de fleurs et de guirlandes la croix, insigne de l'Ordre; le supérieur la bénit avec les mêmes prières que pour la bénédiction des croix des anciens croisés; il la donne à baiser au Profès et la lui passe au cou. Alors entouré de toute la communauté le Père Profès doit s'agenouiller au pied de l'autel de la Ste. Vierge, pour se consacrer à Marie sa patronne; on chante le *Sub tuum*; et enfin on donne au Profès l'accolade fraternelle, durant laquelle on chante le psaume *Ecce quam bonum*.

Nous avons la satisfaction de constater que la congrégation des PP. Oblats fait chaque jour de nouveaux et rapides progrès. Plusieurs de leurs frères viennent de partir pour les missions d'Ava et de Pégu, dans l'empire Birman; ils ont des maisons en Irlande, en Angleterre, en Italie. Ici nous voyons avec édification leur maison se recuter parmi nous de novices, prêtres et autres ecclésiastiques, et de plusieurs laïques. Nous savons que plusieurs prêtres encore aspirent à entrer sous peu au noviciat; ce qui témoigne hautement de la sympathie qu'ils ont trouvée parmi nous et de la parfaite appréciation que l'on fait de leurs instituts et de leurs travaux en Canada. Il est à regretter seulement qu'ils ne soient pas en ce moment plus nombreux pour travailler aux missions; ils sont forcés, vu le petit nombre de Pères, de se refuser à la demande de plusieurs paroisses. Après avoir fourni aux besoins de leur maison et du noviciat, il reste à peine deux ou trois missionnaires disponibles, quand il en faudrait six ou huit. Espérons que la providence pourvoiera aux pressans besoins du diocèse.

La *Minerve* de jeudi contient une correspondance dirigée contre les curés et les fabriciens, dont nous nous sommes en vain demandé le motif. Nous ne comprenons pas mieux aujourd'hui pourquoi la *Minerve* et son correspondant sont venus jeter ce nouveau brandon de discorde dans notre pays si heureusement paisible. N'a-t-on plus mémoire des funestes effets que produisit l'évocation d'une question semblable, et devant lesquelles les sommités intellectuelles de cette époque crurent prudent de s'arrêter? Ne comprennent-ils pas ceux qui viennent aujourd'hui semer le trouble que l'union si heureuse qui règne dans la grande famille canadienne est un bien, une conquête qui ont coûté bien cher et qu'il est anti-national de compromettre? Quelle compensation attendent-ils pour ce bonheur sacrifié et perdu? Quels sont les crians abus qu'ils peuvent avoir à détruire? S'il y en a, sont-ils assez nombreux pour excuser une provocation et une guerre générale? N'est-il pas vrai, au contraire, que les églises et leurs biens sont administrés tranquillement, au grand bien et à la satisfaction de tous? Quel intérêt si pressant alors, d'apporter des entraves dans une administration paisible? de jeter l'insulte aux corps les plus respectables de la nation? de faire naître dans les esprits une fermentation dont les conséquences désastreuses sont faciles à prévoir? Est-ce bien sage et bien patriotique? Nous soumettons avant tout ces questions à nos concitoyens, et nous ne craignons pas

la réponse. Quant aux insinuations injurieuses au clergé que contient la dite correspondance, on nous saura gré de nous respecter assez pour ne pas y répondre: les injures ne sont pas des raisons, et nous avons l'habitude de ne répondre qu'aux dernières. Cependant nous pensons que ce serait suffisamment le venger en cette circonstance et répondre à cet écrit que de le reproduire. Sous ce rapport il se réfute tout seul. D'ailleurs le clergé n'est-il pas accoutumé à cette conduite de ses adversaires; ne sait-il pas pardonner; n'est-il plus le représentant de celui qui pardonna sur la Croix? Insultez-le, donc à votre aise, il n'ira pas souiller sa robe en descendant dans cette arène. Mais prenez-y garde, nous avons mission, de le défendre, et; sans nous mesurer avec vos armes, nous signalerons impitoyablement toutes vos démarches, dès qu'elles menaceront ses droits et sa dignité.—Ce sont des droits que vous réclamez!—Et de grâce, établissez-les. Le clergé n'a jamais renié les droits de personne; mais encore faut-il qu'ils soient démontrés et légalement établis. Il a prêché, comme vous le dites ironiquement, l'obéissance aux autorités, il s'est soumis aux lois, et il s'y soumettra toujours; et nous ne voyons pas quel est en cela son crime. Mais vous n'exigerez pas apparemment qu'il prenne vos assertions pour des lois, ce serait par trop fort. Or qu'avez-vous établi que des assertions?

Nous n'entrerons donc par aujourd'hui dans une discussion que nous n'avons jamais provoquée, qui nous paraît interminable, que nous voudrions éloigner de tout notre cœur, et qui n'est pas même sérieusement ouverte. Avant de trancher si lestement une question, au moins faudrait-il avoir répondu aux réflexions du *Canadien*, qui le premier en a parlé, aux argumens du correspondant des *Mélanges* qui a montré dans son écrit une grande modération et une plus grande raison, et à tout ce qui a été dit dans le *Mémoire du clergé*, quand précédemment on s'occupait de ces prétentions. Jusques-là qu'avons-nous à faire qu'à exprimer le vœu que la paix et l'union qui règnent parmi nous ne soient pas troublées par des divisions dont nos ennemis politiques seuls peuvent profiter.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Mercredi 28 et jeudi 29 ont été deux jours de fêtes pour la paroisse de Berthier. Le premier jour, eût lieu un bazar, en faveur des pauvres, présidé par les dames de la société de charité établie dans cette paroisse: c'était vraiment un jour de fête; on voyait les voitures remplies de Dames se croiser en tout sens, pour venir déposer leurs cadeaux respectifs dans l'un des appartemens de l'Académie pour les y étaler, d'une manière tout-à-fait élégante, aux yeux des spectateurs qui, dès avant six heures du soir, s'y rendaient de toutes parts. Aussi personne ne fut trompé dans son espoir: le dévouement, l'aménité et la réception pleins d'égards et de politesse des personnes préposées au bazar ne servirent qu'à rehausser le prix des objets ainsi établis, et à engager les visiteurs à seconder le zèle de ces Dames charitables. Le produit de ce bazar se monta à plus de £20, sans compter un grand nombre d'objets qui ne furent point achetés.

Le second jour que nous pouvons et devons regarder comme un autre jour de fête, fut celui de l'examen des Demoiselles du couvent de Berthier à la tête duquel se trouvent maintenant les vénérables Sœurs Ste. Cécile et St. Bernard dont les talens se sont manifestés dans leur œuvre, l'éducation de leurs jeunes élèves. Jamais examen ne fut plus brillant nulle part, par les réponses habiles et aisées de ces Dllcs. sur les matières suivantes: Lecture, écriture, géographie, histoire sacrée histoire du Canada. Elles étalèrent aussi aux yeux admirés de magnifiques dessins, divers ouvrages à l'aiguille. &c. L'anglais seul y manquait, mais nous avons lieu de croire qu'il occupera une première place au prochain examen. Deux séances partageront ce jour doublement fortuné pour les élèves et pour la paroisse de Berthier. La 1^{re}. commença à huit heures et demie du matin se termina par un drame de Berquin, intitulé: *la petite glaneuse* et parfaitement exécuté au dire de toutes les personnes de la nombreuse assemblée. La 2^e. séance commença à une heure et demie après midi, et se termina fort tard par un autre drame intitulé: *la désobéissance punie*, et enfin par la distribution des prix, suivie d'un discours de remerciement à l'assemblée, prononcé par une des élèves.

Berthier, 30 décembre 1842.

UN ADMIRATEUR.

BULLETIN.

L'abondance de nos articles, tous de circonstances, ne nous permet pas de donner aujourd'hui autant de nouvelles que nous aurions désiré. Notre dernier No. contenait du reste les plus importantes.